



JARDINS PARTAGÉS

FICHE D'ATTRIBUTION 2024

Madame, Monsieur :

demeurant :

tél :

email :

réserve la parcelle n°

et m'engage à respecter le règlement intérieur remis lors de mon inscription. Un état des lieux est fait en présence des deux parties.

°
° °

TARIFS COTISATIONS 2023

| Résidents Seilhois | Non-résidents Seilhois |
|--|------------------------|
| parcelle de 50 m ² 45€ | 50€ |
| parcelle de 75 m ² 55€ | 60€ |
| parcelle de 100 à 115 m ² 65€ | 70€ |
| parcelle de 125 à 135 m ² 75€ | 80€ |
| parcelle de 150 m ² 85€ | 90€ |

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous retourner cette fiche d'attribution complétée et signée, accompagnée de :

- l'attestation d'assurance « responsabilité civile » pour 2023
- et du chèque à l'ordre de Monsieur le Régisseur des Recettes.

Dès réception, nous vous ferons parvenir le reçu et la fiche dûment signés.

Fait à Seilh le,

Signature du jardinier

Lucienne Hemmerlé-Bousquet